L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 6 JANVIER 1851.

Imprimée et publiée par G. F. WEISSE, No. 88, rue de Chartres.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil-général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.

NOUVELLE-ORLEANS.
LUNDI MATIN, 6 JANVIER 1851.

No. 234.—ACTE—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.

SECTION 1re—Il est décrété, &c.—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante et un, tous les avis [illegible] seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour [illegible] les municipalités, devront être en français et en anglais, pour le nombre de fois et pendant le temps voulu par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix desquels appartiendra [illegible] de saisie et vente, et aux parties intéressées dans tous autres cas, ou au shérif ou tout autre officier, dans le cas, lorsque le défendeur ou les autres parties intéressées manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu que tous les avis en français seront insérés dans un journal qui se publie en anglais et en français.

SECTION 2me—Il est de plus décrété, &c.—Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte soient et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mars 1850.
JOSEPH WALKER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

MONUMENT EN HONNEUR DU GÉNÉRAL JACKSON.

Un meeting doit avoir lieu demain soir à la Bourse St-Louis pour aviser aux moyens d'élever un monument à la mémoire du général Jackson. Nous espérons que les citoyens s'y porteront en foule. Le général Jackson a été le défenseur de la Nlle-Orléans, et nous n'avons pas encore songé à perpétuer le souvenir des glorieux faits d'armes dont il a été le héros. Une colonne au milieu de la Place d'Armes restera à jamais comme un éclatant témoignage de notre reconnaissance. Mais cette colonne doit être élevée aux frais des citoyens et non de la ville. Où sont les hommes d'initiative !

ARRIVÉE DU STEAMER BALTIC.

Le steamer américain *Baltic*, venant d'Europe, a dû relâcher à Provincetown, près du Cap Cod, ayant épuisé tout son approvisionnement de combustible. Il apporte des nouvelles d'Angleterre jusqu'au 14 décembre et de Paris jusqu'au 12. Les prix sur le marché de coton de Liverpool avaient éprouvé une hausse de 1/8 à 1/4 d. Les ventes de coton, pendant les quelques jours qui ont précédé le départ du steamer, s'élevaient à 6,000 balles par jour; elles se sont élevées pendant la semaine à plus de 41,000 balles. Les prix des céréales et des farines avaient légèrement fléchi. Les sucres, mélasses et café étaient fermes.

Les nouvelles politiques sont sans importance. La guerre est plus que jamais improbable en Allemagne; ni la Prusse ni l'Autriche ne la désire.

Les passagers du *Baltic*, parmi lesquels se trouvaient MM. G. W. KENDALL et A. BULLITT, du *Picayune*, sont arrivés à Boston par le chemin de fer.

ARRIVAGES EN EUROPE.—Une dépêche télégraphique datée de New-York, 31 décembre, nous apprend que le *Tennessee*, parti de la Nouvelle-Orléans pour Marseille, est arrivé dans ce dernier port. Le *Robert Realm* et le *Béatrice* sont entrés au Havre, venant également de la Nouvelle-Orléans. Le *Gen. Berry* et l'*European*, partis de notre port, sont arrivés à Liverpool.

MARCHÉ DE NEW-YORK. — Le 31 décembre, ainsi que nous l'apprend une dépêche télégraphique, il s'est traité à New-York 3,000 balles de coton fair Orléans, à 14 3/4 sous.

Nous trouvons dans les journaux de Baltimore un récit assez complet des dangers auxquels a été exposé le steamer *Ohio* il y a environ deux semaines. Ce navire, on se le rappelle, était parti de la Havane avec une machine désemparée. Une fois en mer on s'aperçut que l'usage d'une seule machine fatiguait le steamer, et contrariait sa marche. Il était évident dès-lors qu'une tempête serait une dangereuse éventualité. Cependant tout alla bien jusqu'au dimanche soir. Ce jour-là un ouragan terrible se déclara et l'unique machine cessa de fonctionner. Il fallut cependant mettre à la cape, et comme il n'y avait pas de vapeur on chercha à orienter les voiles. Malheureusement les mâts des steamers, même les plus gros, sont très faibles et l'on ne put mettre dehors qu'une petite quantité de voile qui fut à l'instant même mise en lambeaux par le vent. Dès ce moment et jusqu'au 25 décembre, l'*Ohio* resta pour ainsi dire enseveli sous les eaux. Les vagues déferlaient sur le pont avec une telle violence que l'on s'attendait à chaque minute à voir le steamer s'en aller en pièces. Il résista cependant à l'effroyable tempête grâce à sa solidité et grâce aussi aux efforts des passagers qui travaillèrent jour et nuit aux pompes pour empêcher le navire de couler, car une voie d'eau s'était déclarée à bord. C'est à la requête de ces derniers que le commandant de l'*Ohio* se décida à relâcher à Norfolk.

Nous voyons dans les journaux de New-York que le steamer *Falcon* a dû prendre la place de l'*Ohio*, désemparé par un violent ouragan, et partir de New-York le 26 du mois dernier. Il est donc probable que nous n'éprouverons pas de retard dans la réception des nouvelles de la Californie.

ETATS-UNIS ET AUTRICHE.

La plupart de nos lecteurs ne se doutent peut-être pas que l'Autriche est fort courroucée contre les Etats-Unis. Et pourquoi, demandera-t-on ? C'est que nous avons accueilli chez nous les réfugiés hongrois. La majesté qui trône au palais impérial de Vienne a fait savoir à notre gouvernement qu'elle était fort mécontente et que si nous nous avisions de recevoir Kossuth, elle rappellerait immédiatement son chargé d'affaires. Nous ne connaissons pas encore la réponse du secrétaire d'Etat, mais elle a dû être sanglante pour le monarque autrichien. La redoutable menace qu'on nous adresse là en effet! [illegible] un chargé d'affaires! Mais, rappelez, bon Dieu! qu'est-ce que cela nous fait. Ce dont nous sommes émerveillés, c'est que l'empereur d'Autriche ait pu s'imaginer un seul instant que les Etats-Unis hésiteraient peut-être à recevoir Kossuth afin de ne pas perdre son Excellence le chargé d'affaires autrichien. Oh! aveuglement!

CONGRES.

Le Sénat a reçu à l'ouverture de la séance du 26 décembre, un rapport du département de l'intérieur, constatant le nombre de fous que le gouvernement a placés à ses frais dans l'hospice des aliénés du Maryland. L'impression de ce rapport ayant été ordonnée, M. Underwood s'est levé pour présenter un bill portant que le cours de l'Ohio et de ses tributaires sera examiné minutieusement par une commission scientifique afin que la navigation de ces rivières puisse être améliorée par le moyen de réservoirs ou de toute autre manière. Le bill dont l'objet est de changer l'époque des sessions de la Cour de District des Etats-Unis dans l'Alabama, a été lu une troisième fois et adopté. M. Cass a réclamé la prise en considération de sa résolution demandant au Président communication de la correspondance échangée entre le département d'Etat et le chargé d'affaires d'Autriche au sujet de l'envoi d'un agent américain en Hongrie lors de la lutte que soutenait ce dernier pays contre l'Autriche. La résolution a été adoptée. Le bill relatif aux titres de terres en Californie a donné lieu à un court débat entre M. Benton et quelques autres sénateurs, puis la suite de la discussion ayant été renvoyée au jeudi suivant, la séance a été levée.

Dans la Chambre des Représentans, M. Thompson, de la Pennsylvanie, rapporteur du comité judiciaire, a présenté un bill relatif à la succession Kosciusko, lequel passe après avoir été amendé. Ce bill a été discuté pendant une heure environ et adopté par 110 voix contre 39. La Chambre s'est ensuite constituée en comité général pour délibérer sur plusieurs bills, puis s'est ajournée.

COLLÈGE ST-VINCENT DE PAULE.—Nous apprenons avec plaisir que les bâtimens du collège St-Vincent de Paule, renversés par le terrible ouragan qui a soufflé il y a quelque temps sur le Cap Girardeau, Etat du Missouri, sont à moitié reconstruits et qu'ils seront prêts à recevoir les élèves au mois de [illegible]. Les édifices ont été rebâtis avec une grande solidité. Le professeur qui a ramené à leurs parens, il y a quelques semaines, les élèves de la Louisiane, sera prêt à reconduire au collège dans [illegible] ceux qui doivent y retourner. Il se chargera également de tous les autres enfans qu'on voudra bien lui confier. Le cap Girardeau est une des localités les plus salubres du Missouri et les professeurs pleins d'un savoir réel.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—[illegible] au Théâtre d'Orléans, *D'Aranda*, vaudeville en deux actes, *Elle est Folle*, [illegible] *de Jonathas*, vaudeville en un acte.

NAUFRAGE.—La barque Oceana, [illegible] de la Nouvelle-Orléans pour Boston, [illegible] dans la rade de Provincetown et est entièrement perdue. L'équipage s'est sauvé.

RÉDUCTION DU TARIF POSTAL.—Une dépêche télégraphique transmise de Washington, le 31 décembre, nous apprend qu'à cette date la Chambre des Représentans discutait encore le bill dont l'objet est la réduction du tarif postal.

MOBILE.—Le juge Bragg a décidé que le Conseil de la ville de Mobile, qui a prononcé la validité de l'élection du Maire, M. Langdon, aurait à instituer une nouvelle enquête et à délibérer une seconde fois sur toutes les circonstances relatives à ladite élection.

CINCINNATI.—Cincinnati a, d'après le recensement qui vient d'être terminé, une population de 115,500 âmes; en 1840 cette ville ne comptait que 46,300 habitans. C'est donc en dix ans une augmentation de 69,200 habitans, soit environ cent cinquante pour cent. Dans quelle autre ville l'accroissement de la population a-t-il eu lieu d'une manière aussi rapide ?

IOWA.—La législature de l'Iowa s'est réunie le 2 du mois dernier. Le gouverneur Ansel Briggs dans son message parle d'une manière encourageante de l'état des finances.

NOMINATIONS.—Les journaux de Washington annoncent officiellement la nomination de M. J. M. JONES, comme juge de district des Etats-Unis dans le district méridional de la Californie, et celle de J. L. PETIGRU, de la Caroline du Sud, comme avocat des Etats-Unis dans le district de la Caroline du Sud.

GUERRE DANS L'AMÉRIQUE CENTRALE.—Nous apprenons par la voie du Nord que la guerre a éclaté entre le Nicaragua et Costa-Rica. Il est dit que cette pauvre Amérique Centrale ne sera jamais tranquille.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS.—Un jury a enfin été formé dans l'affaire du général Henderson, accusé d'avoir pris part à l'expédition de Cuba. L'affaire sera appelée aujourd'hui.

5ME COUR DE DISTRICT.—Le juge Buchanan a rendu samedi sa décision dans l'affaire des exécuteurs testamentaires de John McDonogh contre l'Etat de la Louisiane. La Cour a maintenu le réquisitoire de l'avocat-général et motivé longuement cette décision.

FEUILLETON.

LA BONNE AVENTURE.

ROMAN
PAR EUGÈNE SUE.

PROLOGUE.
II.—(SUITE.)

A la réponse si décidée de la jeune femme, la nécromancienne, banissant tout scrupule, lui indiqua du geste plusieurs jeux de cartes placés sur la table, et lui dit d'une voix brève et comme si elle eût cédé à une obsession croissante :

—Il y a quatre jeux de cartes, prenez au hasard un paquet de ces cartes, gros, petit ou moyen.... peu importe !

Le numéro 2 prit un paquet moyen.

—Comptez le nombre de ces cartes sans les retourner,—dit la nécromancienne avec anxiété.

La jeune femme compta.

—Il y en a *vingt et une*,—dit-elle, non sans surprise.

—Toujours ce nombre!—reprit Mme Grosmanche,—il est fatal, fatal !

—Je l'avoue,—dit la jeune femme,—voilà encore un drôle de hasard.

—Un hasard !....—dit la devineresse en haussant les épaules.

Puis elle ajouta :

—Sachez d'abord la signification attribuée à ces cartes....le *trèfle*, c'est la MORT; les chapelles sépulcrales sont éclairées par des trèfles à jour taillés dans la pierre....

—La mort, je vous l'ai dit, madame,—reprit hardiment la jeune femme,—la mort ne me fait pas peur. Continuez.

—Le *trèfle* joint au *cœur*, au *cœur* rouge comme un cœur qui saigne, c'est la MORT VIOLENTE, mais seulement la mort violente.

—Seulement ! reprit la jeune femme. Seulement ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

—Ecoutez....écoutez,—reprit la devineresse avec une agitation croissante : le *trèfle* joint au *carreau*....rouge comme deux triangles joints et teints de sang....c'est....

Et la devineresse s'interrompant, passa sa main frémissante sur son capuchon, comme si son front eût été baigné de sueur.

—C'est !.... répéta le No 2,—qui semblait céder malgré elle à l'attraction vertigineuse de l'abîme.—Achevez.... achevez : ces cartes.... signifient ?

—La mort....

—La mort !....

—Oui, murmura la devineresse avec épouvante;—mais LA MORT SUR L'ÉCHAFAUD !....

—Ah !—s'écria la jeune femme en se reculant et se levant vivement,—cela fait peur, à la fin !!

Et il y eut un moment de profond et lugubre silence.

A la terreur involontaire causée par les sinistres paroles de la devineresse, succéda chez le No 2 une réflexion très rassurante; se sachant après tout, parfaitement incapable de toute homicide pensée, elle trouvait encore plus insensé qu'épouvantable qu'on vînt lui dire que peut-être les cartes allaient pronostiquer qu'elle *mourrait sur l'échafaud*, en d'autres termes qu'elle devait un jour commettre un meurtre, à moins qu'elle ne fût victime d'une *sanglante erreur judiciaire*.

Le No 2, revenant donc de sa première et involontaire frayeur, reprit très gaîment et très délibérément :

—Comme de ma vie je n'ai pu seulement voir tordre le cou à un poulet, ma pauvre chère dame, vos cartes auraient beau dire que je tordrai le cou à quelqu'un, que je m'en rirais comme de Colin-Tampon. Ainsi, allez votre train, et finissez votre tour de cartes....Comptons-les; nous allons voir s'il s'y trouve de ces fameux *carreaux* qui ont une si vilaine signification.

—Comptons les cartes, comptons-les....Ah ! je le sens au tremblement qui m'agite.... ma *première vue* ne m'avait pas trompée,—reprit Mme Grosmanche d'une voix de plus en plus haletante, oppressée.—*Trèfle et carreaux*....ne l'oubliez pas....c'est l'échafaud !

Et ses mouvements devenant brusques et saccadés, presque convulsifs, elle commença de retourner les vingt et une cartes prises au hasard par la jeune femme, et à énumérer leur couleur.

—Chose étrange ! les dix huit premières cartes se composaient seulement de *trèfles*, signe de *mort* ; mais aucun *cœur*, signe de *mort violente*, aucun *carreau* signe *d'échafaud*, n'avait été jusqu'alors retourné.

Déjà la jeune femme, quoique nullement superstitieuse et n'attachant plus qu'un sentiment de curiosité désintéressée au résultat de cette épreuve, se sentait cependant involontairement presque satisfaite. Le sinistre pronostic n'apparaissait pas; mais soudain la couleur changea et Mme Grosmanche termina ainsi l'énumération des trois cartes restantes :

—*Sept de carreau* !

—Ah !—fit la jeune femme sans pouvoir retenir un léger mouvement de surprise.

—*Sept de carreau!*

—Comment, encore ?

—Et *sept de carreau*! —ajouta Mme Grosmanche en jetant la dernière carte sur la table.

—Vous voyez, vous voyez.... ces trois sept de carreau forment encore vingt et un, le nombre fatal, oui, fatal ! car vous avez vécu *trois fois sept ans*.... Vous vivrez *sept ans* encore.... et la septième année vous mourrez sur l'échafaud !

—Ah bien! en voilà une sévère !—dit la jeune femme en haussant les épaules, mais ne pouvant cependant pas encore revenir à sa gaîté naturelle ;—je suis bien sûre que vous vous trompez, madame ; mais enfin, dans le premier moment, on ne peut pas dire que ce soit amusant à entendre.

—Et chose incompréhensible pour moi,—reprit la devineresse d'une voix de plus en plus affaiblie, et comme si une passagère incohérence d'esprit succédait à la puissante surexcitation nerveuse sous l'empire de laquelle elle avait jusqu'ici parlé,—ces deux femmes qui sont là à attendre dans la chambre voisine.... Oh ! mon Dieu, cet échafaud.... Je vois.... près d'elles.... Oui redoutez la date du 21 février, cette date.... Oh ! redoutez....

La nécromancienne n'acheva pas, se renversa sur sa chaise comme anéantie, et demeura muette, immobile, affaissée, la tête penchée sur sa poitrine, les bras pendans, et sans quelques tressaillements convulsifs dont elle était agitée de temps à autre, on l'aurait crue privée de tout sentiment.

Puis, au bout de quelques instans, madame Grosmanche tressaillit comme si elle se fût réveillée en sursaut, et dit à la jeune femme d'une voix faible et dolente :

—Donnez-moi, je vous prie, un flacon qui se trouve dans le tiroir de cette petite table ; je suis brisée, la tête me tourne.

Le No 2 ouvrit le tiroir et présenta le flacon à madame Grosmanche. Celle-ci le prit d'une main défaillante et aspira les sels qu'il contenait [illegible]; au bout de quelques instans, elle reprit ses sens et dit à sa cliente, d'une voix plus assurée :

—Excusez-moi, madame ; l'exercice de certaines facultés a souvent sur ceux qui les possèdent une réaction douloureuse [illegible] il me semble que je m'éveille d'un songe pénible.

—C'est ça même, reprit la jeune femme, voilà qui explique tout, et j'aime mieux cette explication. A la bonne heure, vous voilà tout éveillée, n'est-ce pas, ma pauvre chère dame, [illegible] les cheveux sur la tête !

—Une prédiction affreuse ? à faire dresser les cheveux sur la tête ! reprit Mme Grosman-

[illegible]

—Madame, vous êtes partie de la date du 21 février. A ce sujet, [illegible]

—Par un hasard....—reprit Mme Grosmanche [illegible] frappant du pied avec colère ;—je ne sais plus rien, je ne dis plus rien !

Et elle se dirigea vivement vers la porte, qu'elle eût ouvert.

La jeune femme [illegible] à prolonger l'entretien, reprit en tirant de sa poche une petite bourse :

—Madame, combien est-ce que je vous dois?

—Eh ! mon Dieu ! mettez ce que vous voudrez, là, dans cette tirelire, et sortez.

—Mais, madame,—reprit la jeune femme après avoir en vain essayé de faire glisser son offrande à travers la fente de la tirelire,—je ne peux rien mettre là dedans, c'est tout plein.

—Alors, gardez votre argent ou donnez-le pour moi au premier pauvre que vous rencontrerez,—dit la devineresse en ouvrant la porte de sa chambre.

Prenant alors la main de sa cliente, elle la guida à travers les deux pièces voisines, où régnaient, nous l'avons dit, d'épaisses ténèbres, et la conduisit jusqu'à la porte de l'escalier, qu'elle referma lorsque sa cliente fut sortie.

III.

Lorsque Mme Grosmanche rentra dans le salon où ses deux autres clientes l'attendaient dans l'obscurité, elle dit :

—Le N° 1 peut entrer maintenant.

—Enfin! c'est heureux! répondit la voix moqueuse du N° 1, à qui la devineresse, une demi-heure auparavant, avait dit d'un ton significatif, lors de sa réclamation au sujet du droit de priorité que lui donnait son numéro : "*Il est vrai, madame, vous tenez beaucoup à être rang.*"

Le N° 1 suivit donc la nécromancienne, et fut bientôt après enfermée avec elle dans sa chambre.

Le N° 1 semblait, du moins par ses vêtemens, appartenir à la classe des femmes de chambre de la bourgeoisie, car, au lieu de porter un chapeau comme ses *collègues* de ce qu'on appelle les bonnes maisons, elle était coiffée d'un frais petit bonnet et portait un tablier blanc qui ceignait sa taille à la fois élégante, fine et élevée. Du reste, sa tournure remplie de distinction, sa physionomie hautaine, son port de tête impérieux et altier, paraissaient être en complet désaccord avec la modestie de sa mise. Son affectation même à donner un tour vulgaire à ses paroles et à son accent eût frappé toute personne douée de quelque pénétration. Aussi Mme Grosmanche lui dit-elle en haussant les épaules :

—A quoi bon ce déguisement, madame ?

—Comment ! répondit le N° 1 en rougissant un peu ; quel déguisement ? Que voulez-vous dire, mame la sorcière ?

—Soit ! ne perdons pas de temps à de vaines paroles, répondit la devineresse d'une voix brève. Et elle ajouta :

—Que désirez-vous savoir, madame ?

—Parbleu! répondit crânement le N° 1 en reprenant son assurance, je veux savoir ma bonne aventure. Est-ce qu'on vient ici pour autre chose ?

—Votre main....

—La voici, mame la sorcière.

Et la prétendue *soubrette* mit au jour une main ravissante, véritable main de petite maîtresse.

A la première inspection de la main de sa nouvelle cliente, la devineresse tressaillit et ne put s'empêcher de dire à demi-voix :

—Toujours ce rapport mystérieux.... toujours !

—De quel rapport mystérieux parlez-vous, ma chère ?

—C'est une réflexion que je fais, répondit Mme Grosmanche d'un air pensif.

—Ça n'est pas prodigieusement clair pour moi, mame la sorcière ....

—Trève de railleries,—reprit impérieusement Mme Grosmanche,—vous venez ici par désœuvrement, par ennui; vous vous raillez de tout, vous ne croyez à rien. C'est bon pour le vulgaire de croire à quelque chose ! Allez! vous me faites pitié en attendant que vous m'inspiriez peut être un sentiment plus pénible.

—Madame,—s'écria le No 1 avec une expression de hauteur et de fierté indicibles et oubliant l'humilité de son rôle,—savez-vous à qui vous osez parler ainsi?

—Si je l'ignorais,—reprit brusquement Mme Grosmanche,—cet orgueil indomptable que je lis sur vos traits me dirait qui vous êtes. Mais, je vous le répète, vous ne croyez à rien; votre seul mobile, votre seul frein est un sentiment qui pourrait avoir son côté généreux et élevé, mais qui devient mauvais et stérile par l'application que vous en faites. Du reste, il faut le dire, vous avez été ainsi sauvegardée jusqu'ici des honteuses faiblesses auxquelles devaient vous livrer votre mépris de toute croyance et l'ardeur de votre sang.

—Quoique je ne comprenne pas un mot à ce que vous me contez là, madame la sorcière,—reprit le No 1 après quelques momens de silence en dissimulant sa profonde surprise et le dépit courroucé qu'elle éprouvait,—j'ai bien envie, pour la rareté du fait, de vous demander si je serai aussi sauvegardée pour l'avenir de toute honteuse faiblesse, puisque sauvegardée il y a.

La nécromancienne garda un moment le silence et répondit :

—Je ne peux rien vous prédire sans comparer votre main à celle de la personne qui attend dans la chambre voisine.

—Comment ! mais quel rapport y a-t-il entre cette femme et moi !—dit le No 1 avec hauteur. Est-ce que je sais qui elle est ? Et d'ailleurs elle ne se soucie pas plus que moi d'être vue.

—Vous ne la verrez pas, et elle ne vous verra pas.

—Au moyen d'un tour de magie ou de gobelet probablement, madame la sorcière,—répondit le No 1, qui ne se décontenançait pas facilement.

—Mme Grosmanche se leva, prit sur son lit une écharpe de gaze bleue et un mantelet de soie noire.

—Voilez votre figure avec ce mantelet,—dit-elle au No. 1.—La personne qui est ici à côté cachera sous cette écharpe ses traits, que je n'ai nul besoin de connaître; je veux seulement comparer sa main à la vôtre. Consentez à ce que je vous propose, sinon la séance est terminée.

—Pas du tout ! ce serait trop fâcheux, madame la sorcière, dit le No 1, en s'efforçant de rire de tout son cœur. Cela devient trop curieux pour que je refuse une si belle occasion de m'amuser.... J'irai jusqu'au bout.

La devineresse se leva, prit l'écharpe, se rendit dans la pièce voisine, y resta durant quelques instans et revint bientôt avec le No 3. Les traits de cette jeune personne, vêtue de grand deuil, disparaissaient entièrement sous l'écharpe de gaze bleue formant ainsi une sorte de long voile.

Le No 1, de son côté, avait caché son visage sous le mantelet de soie noire dont elle s'était enveloppé la tête et les épaules à peu près ainsi que le font les Espagnoles de Cadix avec leur mantille, ne laissant qu'une très petite ouverture longitudinale à la hauteur des yeux.

La séance cabalistique commença donc entre ces trois personnes, la nécromancienne toujours grave et pensive, le No 1 affectant toujours l'insouciance et la moquerie, le No 3 tremblant et silencieux.

Au bout de quelques minutes de réflexion, pendant lesquelles les regards de Mme Grosmanche s'étaient arrêtés sur la figure voilée du No 3, elle s'approcha et lui dit à mi-voix, d'un ton de commisération profonde :

—Hélas ! pourquoi ma science ne me donne-t-elle pas le pouvoir de faire sortir du tombeau un être si tendrement regretté !

—Grand Dieu, madame !— reprit le No 3 d'une voix émue.—Vous savez mes regrets ? Vous savez quel espoir insensé m'amène ici, presque malgré moi, je vous l'avoue, madame ? Mais, dans la situation d'esprit où je me trouve, l'on a souvent recours aux ressources les plus extrêmes, on demande parfois une dernière espérance à des expédiens devant lesquels notre raison recule. Pardonnez-moi, madame, de vous parler ainsi.

—Ce langage doit être le vôtre,—répondit doucement la devineresse. Elevée dans des principes pieux et austères, cette démarche vous afflige, vous semble et doit vous sembler condamnable; et pourtant vous vous y résignez par un sentiment que j'honore. Votre main, je vous prie.

Puis s'adressant au No 1,

—La vôtre aussi, madame.

Les deux femmes livrèrent leurs mains à la devineresse, qui les examina longtemps avec une profonde attention; puis, ainsi que dans la précédente audience, elle parut peu à peu ressentir une sorte d'obsession intérieure. Sa respiration devenait sonore, précipitée; son sein paraissait violemment agité; de temps à autre elle étouffait un soupir convulsif; enfin son agitation nerveuse devenant de plus en plus visible, laissant retomber les mains des deux femmes et se reculant d'elles presque avec épouvante,

—Non ! non ! ce serait trop de malheurs en un jour ! ce serait trop !

Et elle appuya son front entre ses deux mains comme pour se recueillir.

—Décidément, madame la sorcière,—reprit le No 1 en rompant le premier le silence,—il n'est pas très gai ici ! J'étais venue pour m'amuser, c'est vrai; vous avez deviné cela, [illegible] avec la meilleure volonté du monde, je ne trouve pas le plus petit mot pour rire dans vos évocations [illegible] jusqu'à présent. Or, puisque vous devinez si bien le vrai secret de vos [illegible]

[illegible]

[illegible] se disait peut-être que chacune de ces petites pièces de métal était pour ainsi dire des lettres dont devait se composer la prédiction qu'elle venait demander.

Le No 1, [illegible] son indécision, lui dit en riant :

—Suivez mon conseil, ma chère complice en sorcellerie, imitez-moi, prenez l'or : c'est vermeil et scintillant comme la bonne étoile d'une belle destinée.

Le No 3 secoua mélancoliquement la tête, et après une nouvelle hésitation, prit neuf médailles de fer, comme si elle eût espéré se rendre le sort favorable par l'humilité de ce choix.

Alors, et à plusieurs reprises, Mme Grosmanche disposa dans un ordre particulier les neuf médailles et les treize cartes afférentes à chacune de ses deux clientes, et se plongea de nouveau dans de mystérieux calculs auxquels le No 1 apportait une curiosité moqueuse, tandis que le No 3, ému, recueilli, les mains jointes, attachait évidemment une grave importance à la décision du sort.

—Eh bien! madame la sorcière, reprit le No 1, vous êtes bien longtemps à additionner le total de toutes les miraculeuses félicités dont vous allez nous débiter l'assurance. Allons, allons, n'y regardez pas de si près! Faites-nous large et bonne mesure ! Prédisez-nous trésors, amours et jeunesse sans fin ! Il ne vous en coûtera pas davantage, ni à nous non plus.

—Non ! non ! reprit la devineresse avec un profond abattement, non ! Je ne me trompais pas !

Et elle murmura à voix basse et entrecoupée :

—Ah ! c'est horrible, horrible ! Mais quelle fatalité pèse donc sur ces trois destinées ! Pourquoi encore cette date du 21 février ? Quelle est la cause ? quelle est la menace ? Je ne sais... Au delà un voile s'étend sur mon esprit; c'est l'obscurité.

—Peste ! cette obscurité-là est peu rassurante pour nous,—reprit le No 1;—songez donc que nous venons justement nous éclairer de vos lumières, madame la sorcière.

—Ecoutez, écoutez ! s'écria la devineresse, —profitez des dernières clartés qui m'illuminent; vous avez voulu connaître l'avenir ? que votre fatale curiosité soit donc satisfaite ! Eh ! ce n'est plus l'heure des ménagemens; la vérité m'oppresse, elle m'obsède, elle me tue. Il faut, il faut que je la dise !

—A merveille ! nous ne demandons que cela depuis une heure,—reprit ironiquement le No 1.—Il est vraiment temps de nous satisfaire, madame la sorcière.

Mais Mme Grosmanche s'écria en portant tout à coup ses deux mains à son cœur :

—Oh! que je souffre! la crise va venir encore; la voilà! Il faut que je parle avant que les ténèbres ne soient descendues sur mon esprit. Ecoutez-moi! La femme qui tout à l'heure était ici, et vous deux qui m'entendez, vous êtes vouées toutes trois à un sort épouvantable!

La jeune personne en deuil, saisie de stupeur, parut près de défaillir. Elle s'appuya d'une main sur le dossier de la chaise près de laquelle elle se trouvait, tandis que l'incomptable No. 1 reprenait :

—Mais, madame la sorcière, dites-nous au moins ce que c'est que notre compagne en futur épouvantable sort. On aime à savoir avec qui on se trouve dans ces occasions-là.

—Peu m'importe le sort qui m'est, dites-vous, réservé, madame, murmura la jeune personne en deuil avec effort; mais mon père, mon père ! faut-il renoncer à un dernier espoir?

—Ne m'interrompez pas,—s'écria la devineresse.—Je vous le dis, je vous le dis, tout s'assombrit autour de moi....C'est à peine si je me sens la force d'achever....

Puis, cédant à une espèce de transport prophétique, et s'exaltant ainsi que s'exaltait l'antique sibylle sur son trépied, la nécromancienne se leva, ne parut pas s'apercevoir de la présence de ces deux femmes et s'écria :

—Oui ! oui ! les destinées de ces trois infortunées seront reliées entre elles par une communauté d'affreux malheurs. Oui ! oui ! la voix, la grande voix ne me l'a-t-elle pas dit ? *Le 21 février est une date funeste ! La première de ces deux femmes montera sur l'échafaud !* Sa tête charmante tombera dans le panier du bourreau !

—Qui, la première ? s'écria le N° 1 avec plus d'indignation que de crainte. Allons donc, ma chère, ces plaisanteries sont stupides et atroces ! Taisez-vous, et sur l'heure !

—Celle-ci, reprit la nécromancienne sans répondre, car son esprit était ailleurs, celle-ci mourra d'une de ces morts hideuses qui peuplent les dalles de la Morgue. Elle mourra dans des douleurs horribles.... le poison ! le poison ! Oh ! le 21 février ! date fatale ! fatale !

—Mon Dieu, mon Dieu ! que dit-elle ! murmura la jeune personne en deuil. — Est-ce un rêve, un rêve affreux ! Ah ! pourquoi suis-je venue ici ? Oh ! ma mère, ma pauvre mère, tu l'as voulu !

—Ne vous alarmez donc pas—dit le N° 1 à sa compagne.—Vous ne voyez pas qu'elle est folle, et qu'elle se moque des gens !

—Enfin,—reprit la devineresse haletante, épuisée,— la troisième.... oh ! la troisième, c'est plus horrible encore ! La mort, c'est un moment ; mais l'infamie, mais boire le calice du déshonneur jusqu'à la lie ; mais avoir été toujours honorée, adorée, et se voir jetée dans le bagne des femmes perdues ! être à perpétuité condamnée aux travaux des grandes criminelles ! Oh ! le 21 février ! date fatale ! fatale !

—Vous tairez-vous, misérable folle que vous êtes !—s'écria la prétendue femme de chambre en saisissant le bras de la nécromancienne avec emportement.—Vous tairez-vous, à la fin! Je vous dis que c'est assez d'atroces plaisanteries. J'en rirais si j'étais seule ; mais vous effrayez cette pauvre créature qui peut à peine se soutenir,—ajouta le No 1 en désignant du regard l'autre cliente, qui, appuyée au dossier du fauteuil, semblait en effet près de défaillir.— Encore une fois, assez de ces sottes prédictions qui peuvent frapper des esprits faibles, mais dont les caractères fermes se moquent comme de vos cartes et de vos médailles.

Tout à coup la devineresse, qui depuis quelques instans était agitée d'un tremblement convulsif, poussa un grand cri et tomba comme foudroyée sur le carreau, en renversant par sa chute la seule lampe qui éclairait faiblement cette chambre, où l'obscurité la plus complète régna soudain.

La jeune personne en deuil, déjà défaillante, perdit complètement connaissance, et la prétendue femme de chambre, dont le courageux sang froid ne s'était pas démenti, eut la force de porter à tâtons l'infortunée sur le lit de la devineresse, qu'elle laissa étendue sur le carreau, sans la moindre pitié ; puis, sortant de la demeure cabalistique, le No 1 descendit précipitamment l'escalier, prévint la portière que la sorcière et une de ses clientes se trouvaient mal, et disparut,

EUGÈNE SUE.
FIN DU PROLOGUE.
(*A continuer.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 4 JANVIER 1851.

Le marché au coton est ferme; les ventes de la journée ont été de 2500 balles à des prix très pleins. Les avis du Baltic annoncent une hausse 1/8 @ 1/4 d. sur le marché de Liverpool.

600 boucauts de sucre ont été vendus, fair 5 1/4 @ 5 1/2. 800 barils de mélasse ont été vendus 24 1/2 @ 24 3/4 cts le gallon.

La farine est ferme; 2,000 barils ont été vendus $4 30 @ $4 40 pour l'Ohio. 2,000 sacs de maïs ont été faits de 68 à 70 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié. La graisse vaut 7 @ 7 1/2 cts la liv. 250 tierces prime mess bœuf ont été vendus $14 50.

Le whiskey se vend 26 1/2 @ 26 3/4 cts le gallon.

Le change est le même.

Pas de fret aujourd'hui.

☞ Le chargement de la barque Sarah Ann, de Malaga, sera vendu aujourd'hui, à 11 heures, sur la Levée, entre les deux marchés, par Sykes, Hyde & Co. Ce chargement est en parfait ordre et sera le dernier de la saison. 6 janv

LEGION DE LA LOUISIANE. ESCADRON DE CAVALERIE.
D'APRÈS les ordres du Brigadier Général commandant la Légion, l'Escadron montera à cheval mercredi, 8 de janvier 1851, à neuf heures du matin. Tenue d'hiver, équipement complet, et se réunira sur la Place du Cirque.
Par ordre du lieutenant-colonel AUGUSTIN VIAVANT, Adjudant. 6janv

AVIS D'ÉLECTION.
LES électeurs du district sénatorial [illegible]

[illegible] 7 déc

LISTE MARITIME.
Port de la Nouvelle-Orléans.
—EXPÉDIÉS.—
Steamship Palmetto, Smith, pr Galveston.
Steamer [illegible], Mahen, pr Mobile.
Navire Walpole, [illegible], pr Boston.
[illegible], pr Boston.
[illegible], Lowell, pr Liverpool.
[illegible], Berry, pr New-York.
[illegible], pr New York.
[illegible], Norwell, pr Boston.
[illegible], Gilchrist, pr Baltimore.
[illegible], Wentingham, pr la Havane.
[illegible], pr Vera Cruz.
Goelette W. Harrison, Ortzana, pr Pensacola.
[illegible], pr Brazos.
—ARRIVÉS SAMEDI.—
Navire St Charles, Hillard, de New-York.
Harriet, Berry, de Bath.
—STEAMBOATS.—
Child Harold, McClain, de Cincinnati.
Cincinnatus, Bagher, de Cincinnati.
America, Johnson, de Memphis.
St Charles, Applegate, de Cincinnati.
Gipsey Ure, de Bayou Sara.
Saxon, Commander, de Grand Ecore.
Gov Bent, Brandenburg, de [illegible].
Chas Hammond, Davis, de Cincinnati.
—ARRIVÉS HIER.—
Navire Galena, Leavitt, de New-York.
Goelette H A Barling, de Indianola.
—STEAMERS.—
Anna, Hinckley, de Bayou Grosse Tête.
Grand Turk, Robirds, de St Louis.
Alhambra, Smith, de St Louis.
Fashion, Martin, de Grand Prairie.
Gen Taylor, Trinidad, de Donaldsonville.
Montgomery, Estes, de Princeton.
Gen. Worth, Wilson, de Yazoo City.
Natchez, Pierce, de Memphis.
Glencoe, Dunham, de Louisville.
Storm, Hopkins, de Camden.
Anna, Johnson, de St Louis.
Bailee, Joffrion, de St Louis.
—MEMORANDA.—
New-York, 25 déc—expédié, navire Geo Turner McLellan, pour la Nlle Orléans; barque Condor, Wright, do;—partis, navire St Louis, Bunker, do; 25, arrivé, navire Quebec, Ingersoll, do.

PORTS ÉTRANGERS.
Marseille, 30 nov—Chargeant Cesare, Gondolfo, pour la N-Orléans, devant partir le 6 décembre.
Bordeaux, 9 déc—Chargeant pour la N-Orléans, Abbott Lord, Ruark, partant vers le 15; Friedrich, Gesiien, 27; Hansa, Schoot, sous peu; Isaac Newton, Bush, do.
Havre, 4 déc—Chargeant pour la N-Orléans, Radius, Dillingham; Viola, Jamison, partant le 10 déc.; Brunswick, Thomas, 20.
Liverpool, 5 déc—Parti, Eudocia, Bannerman, pr la N-Orléans.
Londres, 5 déc—Expédié, Brutus, Couch, pour la N-Orléans.

AVIS.
JE fais savoir au public que je vendrai à l'encan, dans le courant de février, une portion de mon habitation connue sous le nom de Fontainebleau. Cette terre est située à un demi-mille de Mandeville; les lots auront environ six arpents de superficie; on pourra faire de jolies biens de campagne (country residence). Quoique le domaine soit parfaitement connu, je donnerai au moment de la vente ou avant d'amples renseignements positifs. Comme cette vente ne peut avoir lieu que dans soixante jours, temps nécessaire pour faire les plans, et quelques personnes pressées de bâtir voulaient acheter des lots à l'amiable, je leur en vendrai, ainsi que de la brique à cinq piastres le millier, à ma briqueterie attenante à la terre qui doit être divisée. Les conditions de la vente seront : Un cinquième comptant, la balance à un, deux et trois ans, en billets à mon ordre, portant hypothèque sur la propriété.
6jan— B. MARIGNY.

Paris, New-York et Nouvelle-Orléans. GROS ET DETAIL.
CHARPENTIER, chemisier de Paris, 88 Broadway, N. York. Auteur d'un système de coupe de chemises entièrement nouveau; chemises, cols, caleçons et gilets de flanelle estimés aux Etats-Unis depuis quatre ans.
Perfection, élégance et comfort.
Ordres exécutés en 20 jours sur mesure ou choix de 6 chemises à 200 [illegible]. Dépôt provisoire pour la commodité de mes clients du Sud, rue du Canal, No. 78—Nlle-Orléans. 9jan—1m

ABR. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
CAVELIER & MAXENT, *Rue Royale, No 169,*
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses. 6 jan
EN magasin et à vendre à bon marché pour clore plusieurs factures.
140 barriques vin rouge C C Quinsac;
32 do do Chateau [illegible];
25 do do Haut Talence;
4 do do Margaux;
3 po do St-Julien;
8 do vin blanc Haut Barsac;
4 do do Preignac;
4 demi do do;
33 do do Haut Barsac et Haut Sauterne
54 caisses vin rouge St-Estèphe Médoc.
CAVELIER & MAXENT, 6 jan rue Royale No 169

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1851.
L'ÉLECTION annuelle de directeurs de cette banque aura lieu au local de la banque, rue St-Charles, No. 1e, lundi le 3 février 1851, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. FREDERIC FREY, Caissier. 6 janv—jusq 3 fév

ASYLE DE LA RUE POYDRAS.
L'ASSEMBLÉE annuelle des souscripteurs à la société des orphelines, aura lieu à l'Asyle de la rue Poydras, jeudi 16 courant à midi et quatre heures, afin d'élire des directeurs pour l'année courante. 6janv—10

Vente de clôture de marchandises sèches d'automne et d'hiver, à un rabais de 25 p. 0/0 sur les anciens prix.
Simpson, 50, Rue Canal.
LES acheteurs pourront aujourd'hui faire leur choix dans le magnifique assortiment de notre maison, à des prix bien inférieurs à tout ce qui a été vendu en cette ville jusqu'à ce jour; notre intention étant de nous défaire de notre assortiment afin de préparer pour l'ouverture des affaires de printemps. 6janv C. M. SIMPSON, 50, rue Canal.

PERDU—Samedi, entre une et deux heures de l'après-midi, un billet de Banque de $500 de cette ville. Une récompense libérale sera payée à la personne qui le rapportera à McDOWELL, MILLS & Co, 6 janv 96, rue Gravier.

P. LONGIR, 47, Vieille Levée—175 barriques de vin de F. Durand, au drawback;
280 barriques vin F. Durand en magasin;
300 quarts vin de Porto rouge F. Durand;
45 do do do blanc;
140 do do do rouge Miguel Reig;
270 do do do do F. Grouset;
375 do de Madère do;
70 barriques vin de Bordeaux pour l'ordinaire;
14 do do de Milan à Pauillac;
5 do do de Genouilhac & Valery;
4 do grand vin de Médoc;
7 demi-barriques de Pichon Longueville, 1845—46;
30 barriques de vin de Bergame;
350 caisses de vins fins, diverses marques;
78 do do du Brane à Cantenac 1846;
50 paniers de Champagne, 1re marque;
80 do huile d'olive de Plagniol;
Sardines à l'huile de Fontaines, jeune, à Concarneau Finistère. 6 janv

TERRE DE PIPE—25 barils en débarquement du navire prussien Prinz Adalbert, à vendre par A. CARRIERE, 6janv—6f 25, Vieille Levée.

FROMAGE DE HOLLANDE—12 boucauts de 94 liv. chaque, en débarquement du navire Prinz Adalbert, venant d'Amsterdam, et à vendre par A. CARRIERE, 6janv 25, Vieille Levée.

HARENGS—400 caisses en débarquement du navire Prinz Adalbert, et à vendre par A. CARRIERE, 6janv 25, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—96 paniers Champagne de la marque Bleu Anglais; 30 do do de Double Crown 30 do do de Ruinart; à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 6jnv 17 et 19, rue St. Louis

VIN rouge en caisses—1,000 caisses vin rouge St Julien Médoc; 350 do du Château Latour; Château Margaux; Château Lafitte, Reycheville et Batailley, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 6 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN blanc en demi barriques—50 demi barriques vin blanc Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 6janv 17 et 19, rue St-Louis.

SARDINES—150 caisses sardines en boîtes, demi et quarts de boîtes, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 6 janv 17 et 19, rue St-Louis.

VIN de Rhin—60 caisses vin blanc du Rhin, de Hockheimer 1846; 60 do do de [illegible] do; 10 do do do de Schannesberger, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 6 janv 17 et 19, rue St Louis

VIN rouge en barriques—24 barriques vin rouge Deyris Margaux; 15 demi do do do; 25 do do do St-Julien Médoc; 25 do do de Pauillac do, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 6janv 17 et 19, rue St-Louis.

EAU DE VIE—[illegible] quarts de pipe eau de vie de Ph. Godard; 3 do do 1825, A Seignette; 9 huitièmes do do do; 16 demi do do do; 23 quarts do do do do; 24 huitièmes do do do; 15 quarts de do do Pinet Castillon; 3 demi J Hennessy; 9 quarts do do do do; 5 demi do de do Otard Dupuy & Co; 4 quarts do do do; 4 demi do do de Martel & Co; 2 quarts do do do; 9 do do do H Baron & Co; 17 demi do do do St Charles; 25 quarts, do do do do; 30 huitièmes do do do do; 30 quarts de do de St Vincent; 74 huitièmes do do do do; 20 quarts do do JJ & A Lafontaine; 77 huitièmes do do do J Ménier frère; 8 demi do do J J Dupuy; 4 quarts do do do; 66 do do de A Camus; 72 huitièmes do do do, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 6jan 17 & 19, rue St Louis.

DETENUS à la Geôle de la paroisse St Jean Baptiste, les esclaves CHARLES SIMMS, THOMAS SIMMS et BASIL [illegible], disant appartenir à M. John Henderson, à environ 15 milles au dessus de Donaldsonville. [illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.
ETAT DE LA LOUISIANE.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA LOUISIANE.
L'ETAT DE LA LOUISIANE, à tous ceux que ces présentes concernent— Salut :— Attendu que Jean Urain de Lavillebeuvre ayant acheté à une vente faite par MM. Bonneval et Bénit, encanteurs, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé, "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834;
Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
La dite propriété fut vendue par les encanteurs susdits le vingt-neuvième jour de novembre de l'année 1850, en vertu d'un décret de cette Cour, rendu le vingt-deux d'octobre de l'année 1850, dans l'affaire de Augustin Larose, administrateur, vs. Veuve Larose et al., succession de James Larose No 68 du docket de cette Cour, à laquelle vente Jean Urain de Lavillebeuvre s'est rendu acquéreur pour le prix de $3,650 comptant.
Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir :
Vingt lots de terre désignés par les numéros Un jusqu'à vingt inclusivement, et mesurant ensemble cent quatre vingt quinze pieds neuf pouces de face à la rue Naïades, cent soixante dix-huit pieds dix pouces et demi sur la ligne qui les sépare du lot No. Vingt-et-Un, cinq cent vingt pieds sur la ligne qui les sépare de la propriété de D. F. Burthe et cinq cent quatre-vingt quatorze pieds quatre pouces de face à la rue de l'Etat.
Un ilet de terre désigné par le numéro dix contenant vingt lots depuis Un jusqu'à Vingt inclusivement et mesurant ensemble trois cents pieds de face à la rue de l'Etat, deux cent soixante-huit pieds et une ligne et demie de face à la rue du Marché, deux cent soixante trois pieds, trois pouces et un quart de face à la rue de l'Union, et trois cents pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de D. F. Burthe.
Et un autre ilet de terre, numéro Onze, contenant dix-huit lots depuis Un jusqu'à Dix-huit inclusivement et mesurant ensemble trois cents pieds de face à la rue de l'Etat, deux cent soixante quatre pieds, quatre et trois quarts de pouces sur la rue de l'Union, deux cent cinquante sept pieds, cinq pouces de face à la rue Dumaine, et trois cents pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété D. F. Burthe (tout mesure anglaise).
Bureau du Greffier de la Seconde Cour de District. Nouvelle Orléans, 4 janvier 1851. J. E. VIENNE, 6 janv—6,13,27,3 Dep Clerk.

P. O. Wenroth vs. ses créanciers.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 3583—Avis est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le syndic des créanciers du dit insolvable ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. J. O. CHALON, 6janv—4fen10j Député-Greffier

No 6,760—Mlle A. Roboam vs. Mme veuve Griffith.
No 6,761—La même vs. La même.
DANS la Troisième Cour de Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés dans les affaires ci-dessus intitulées, j'exposerai en vente publique, le jeudi 16 janvier 1851, à midi précis, à mon magasin de dépôt, rue Bienville, No 91, entre celles de Royale et Bourbon,
Un lot de meubles.
Saisis dans les affaires ci-dessus intitulées.
Termes et conditions—Comptant.
6 janv—3jan10 E. N. STRINGER, Connétable.

Bourse St-Louis.
CHRISTIAN informe respectueusement ses amis et le public qu'il a été [illegible] de la Bourse St-Louis et espère que l'établissement conservera, comme par le passé, la réputation de servir à ses habitués les meilleures liqueurs en ville. Il a maintenant en main de l'eau-de-vie et du vin, en cave depuis dix ans. 1er janv—3f

A. HERNANDEZ,
Grand Magasin de Cigares et Tabac extra-fins de la Havane.
Rue Royale, Hotel St-Louis.
M. HERNANDEZ a l'honneur de prévenir le public que son nouvel établissement situé à côté de celui qu'il occupait rue Royale, entre Saint-Louis et Toulouse (Hotel Saint-Louis), est maintenant ouvert.
Tout ce que le luxe et l'élégance peuvent exiger a été réuni dans ce magasin. On y trouvera constamment des tabacs de toutes marques, de première qualité [illegible] le patronage qu'il lui avait accordé dans l'ancien. 8janv

CIGARES DE LA HAVANE—Un grand assortiment des meilleures marques, toujours en magasin, et à vendre par Fco. PUIG Y PUIG, 20 nov rue Commune

PERDU OU EGARÉ.
AVIS est par le présent donné que les certificats d'actions, détaillés ci-dessous, ont été perdus ou égarés, et qu'une demande a été faite pour obtenir de nouveaux titres après six semaines d'avis, en remplacement de ceux qui ont été perdus.
1o—Un certificat, au nom de Charles Clague, pour vingt-trois actions du fond capital de la Banque de la Cité de la Nlle-Orléans.
2o—Un certificat, au nom de Richard, Edward et Charles Clague, pour une action du fond capital de la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans.
3o—Un certificat, au nom de Charles Clague, pour trente trois actions du fond capital de la Banque des Négociants et Artisans de la Nouvelle-Orléans.
4o—Un certificat, au nom de Richard, Edward et Charles Clague, pour une action du fond capital de la Banque des Négociants et Artisans de la Nouvelle-Orléans.
5o—Un certificat, au nom de Charles Clague, pour douze actions du fond capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
6o—Un certificat, au nom de Richard, Edward et Charles Clague pour une action du fond capital de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
BENJAMIN & MICOU, 30 déc—1pe—6s Avocats de Charles Clague.

Verrerie—Verrerie.
EN débarquement du navire North River: 300 caisses verrerie, telles que : verres à pattes, gobelets, [illegible], sucriers, &c. à vendre à bas prix par A. BLACHE, 3jan—3f 28, rue de la Vieille Levée.

FROMAGE de Gruyère—A vendre, en débarquement du navire Emperor, du Havre, 10 tonneaux véritable fromage de Gruyère de 8 meules chaque, de l'année 1850. 30 déc N. DUDOUYT, 13, Toulouse.

Charbon ! Charbon !
DEPOT CREOLE DE CHARBON.
McBEAN, WILLARD & Co, ayant fait l'ouverture d'un nouveau dépôt de charbon, No 359, rue Royale, (la 3me porte après l'encoignure Hôpital), informent leurs amis qui demeurent dans la partie basse de la ville qu'ils sont prêts à leur fournir du charbon Pittsburg, anglais et américain, et du charbon Cannel et Anthracite, aux plus bas prix pour du comptant. A vendre en gros ou en détail. 29déc

BALANCES ! BALANCES!!
BALANCES CÉLÈBRES DE DALE, EN FER BATTU, POUR PLATEFORME ET COMPTOIR.
CES balances portatives réunissant la commodité à la justesse sont regardées, dans les Etats du Nord et de l'Est, comme les seules machines qu'on puisse employer avec sécurité pour constater les fortes pesées. Les supports sont fabriqués avec le meilleur acier anglais et garantis.
En employant le double bras, les poids les plus lourds sont pesés par deux poids en cuivre d'une livre chacun, attachés d'une manière permanente aux bras ; ainsi on est exempté de la nécessité d'avoir une masse de poids au fer inutile et encombrant, comme il est obligatoire lorsqu'on emploie les balances à un seul bras.
Ces balances ont obtenu le premier prix pendant huit années successives aux grands concours annuels de l'Institut américain, à New-York; de l'Etat de New-York; de l'Institut de Franklin, à Philadelphie; de Boston et du grand concours national, à Washington.
Les manufacturiers, déterminés à rendre l'usage de ces balances général dans les Etats du Sud, les ont réduites aux mêmes prix que les balances ordinaires à un seul bras; donnant ainsi à chacun la faculté de se procurer une excellente machine à peser aussi bon marché que les articles ordinaires en usage dans ce pays.
Un assortiment complet, encaissé et prêt à être expédié, à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 3 fev 69 et 71, rue du Camp

Charrues, Charronnage et Quincaillerie.
LES soussignés étant les seuls agents, pour la vente des Charrues de Maysville, Kentucky des célèbres manufactures de Hall et de Ballenger, ont en magasin un grand assortiment en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufactures. Savoir:
125 Charrues de Hall en fer battu, sans coutre, No 1, $5 50
103 " " " " avec " 1 7 00
67 " " " " " 2 9 50
28 " " " " " 3 12 00
8 " " " Flukes No. 1 12 00
12 " " " " No. 2 15 00
10 " " " Sub soil No 1 7 00
75 " " Ballenger en fer battu sans coutre, No 1 5 50
150 " " " " avec coutre, No 1 7 00
98 " " " " avec coutre, No 2 8 50
58 " " " " avec coutre, No 3 11 00
15 " " Flukes " No 1 12 00
11 " " " " No 2 15 00
10 " " Ballenger (Yankee extended Bar.) No 1 3 25
98 " " " Extended bar, No 2 4 [illegible]
81 " " " Extended bar, No 3 4 75
Ils ont en magasin 97 paires de roues avec essieux en fer, les braquards de 3 à 5 pouces, et 20 paires de 2 à 3 pouces avec essieux en bois.
Aussi, 4 wagons complets avec essieux en fer, prix $140 chacun.
2 Diables (ou Timber wheels) roues de 9 1/2 pieds de haut sur 7 pouces de large, à $150.
[illegible]
Avec un grand assortiment de Quincaillerie pour habitations, savoir: Chaînes, Clous coupés et forgés, Haches [illegible]
HOGAN & THIBAUD, 7jan [illegible] Levée

A VENDRE.
L'ETABLISSEMENT No 20, rue St. Philippe, [illegible]
[illegible] J. B. [illegible], 7, rue [illegible].

QUARTIER GÉNÉRAL.
1re Division—M. L.
Nlle-Orléans, 3 Janvier 1851.
Ordre pour l'élection d'un Brigadier-Général pour la nouvelle Brigade—M. L.
IL est ordonné qu'une élection aura lieu le Mercredi 15 courant, afin de nommer un Brigadier-Général pour la 2me Brigade M. L., en remplacement du Brigadier-Général Wm. T. Thompson, dont la commission est expirée.
Les polls seront tenus dans les différens régimens de la Brigade, le jour ci-dessus mentionné, de 10 heures A. M. à 3 heures P. M., dans les endroits suivans et sous la surveillance des officiers dont les noms suivent :
Pour le 1er Régiment—Au Duty Coffee House, encoignure Bienville et Passage de la Bourse, sous la surveillance du colonel H. Forlonge et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine, dans le régiment.
Pour le 2me Régiment—Au café Paturzo, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, sous la surveillance du colonel P. F. Vannier, et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au dessus du grade de capitaine dans le régiment.
Pour le 3me Régiment—A la Monnaie, encoignure Barracks et Vieille-Levée, sous la surveillance du colonel Denis Cronan et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine dans le régiment.
Pour le 3me Régiment—Au café situé à l'encoignure des rues St-Louis et Claiborne, sous la surveillance du colonel P. J. Giroux et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine.
Pour le 5me Régiment—Au café de S. Lambère, encoignure Johnson et Chemin du Bayou, sous la surveillance du lieutenant-colonel George A. Cronan et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine dans le régiment.
Pour le 6me Régiment—Au Morning Star House, encoignure Nlle-Levée et Champs Elysées, sous la surveillance du major H. C. Castelano.
Pour le 4me Régiment—Au café Our House, encoignure Mandeville et Levée, sous la surveillance du lieutenant-colonel Charles Lovenskiold et en cas d'absence ou incapacité, par l'officier suivant, au-dessus du grade de capitaine dans le régiment.
Et pour le 8me Régiment—Dans les paroisses de Plaquemines et St Bernard, à la maison de Cour desdites paroisses, sous la surveillance des officiers commandant le régiment.
L'élection sera tenue et les polls vérifiés par les officiers ci-dessus désignés et transmis au Major-Général commandant la 1re Division, conformément à la Constitution et aux lois de l'Etat de la Louisiane.
Par ordre du Major-Général : JOHN L. LEWIS, Commandant la 1re Division.
L. E. FORSTALL, Inspecteur de Division. 4janv

AVIS.—Les propriétaires de cabarets, cafés, graceries, pensions, restaurants, salons d'huîtres et de billards, etc. sont prévenus de se munir immédiatement d'une licence, la loi condamnant à vingt-cinq piastres d'amende, moitié au profit du dénonciateur, et à chaque contravention, tout établissement de ce genre, ouvert sans licence. Nlle Orléans, 4 janvier 1851. V. LABATUT, Collecteur des taxes sur cabarets, première municipalité. 4 janv—30f

A VENDRE—Un complet assortiment d'outils à l'usage des horlogers, un tour qui peut servir à un opticien aussi bien qu'à un horloger, et autres instruments d'horlogerie. Le tout dans le meilleur état et à vendre au plus juste prix par J. GRAU, 4 janv—6f No 96, rue ste Anne, vis-à-vis le café du Théâtre.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR LES DEUX SEXES.
Rue St Claude, Entre les rues des Ursulines et du Bayou, En face St Augustin, DIRIGÉ Par M. et par Mme LEFOULLON.
M. et Mme LEFOULLON, en informant les pères et mères de famille, que la rentrée des classes a eu lieu le 3 janvier, ont l'honneur de les inviter à venir visiter leur établissement, afin de s'assurer que rien de ce qui facilite l'enseignement dans un externat de premier ordre, n'a été omis dans le leur; et que l'ordre des classes, et la conduite générale des études, est en accord avec les besoins particuliers et généraux de l'époque et de la nation.
[illegible] les principales branches d'enseignement sont: le français, l'anglais, l'arithmétique, [illegible] la géométrie, le dessin architectural, celui du plan et du paysage, la géographie, l'histoire; [illegible] pour les demoiselles tous les genres de travaux d'aiguille. [illegible] 1jan

Succession de John Speers.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par George W. Patterson, exécuteur testamentaire de John Speers décédé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément à icelui. Par ordre de la Cour, WM. K. WANTON, 4 janv—Men10j Dép. Greffier.

DAMEJEANNES—En débarquement du navire Emperor, du Havre, 1600 damejeannes de 5 gallons. 700 do do 3 do. 500 do do 2 do. A vendre par les consignataires A. COUTIN & RANSON, 4 janv 13, Bienville.

FAIENCE—75 paniers Faïence bien assortie pour le marché mexicain, 20 paniers do do pour ce marché, En débarquement et à vendre par BERNARD TURPIN, 4janv 20, Vieille Levée.

ABSINTHE—50 caisses Absinthe [illegible], à vendre par BERNARD TURPIN, 4 janv 20, Vieille Levée.

BEURRE—20 barillets prime Goshen, à vendre par 4jan E. JOHNS, 5 Front Levée

HARENGS en demi et quarts de barils, préparés pour les familles, à vendre par 4 jan E. JOHNS, 5 Front Levée

CHARBON ANTHRACITE—250 tonneaux charbon anthracite, nouvellement reçu et à vendre par tonne ou par baril, au dépôt de la [illegible], No 77, rue de la Douane, ou au No 332, rue Tchoupitoulas. 4 janv McBEAN, WILLARD & Co.

☞ Changement de domicile—A. & J. DENNISTOUN & Co. ont transporté leur bureau du No 26, Allée de la Bourse, au No. 23, rue Gravier.

Agence à la Nouvelle-Orléans de la Compagnie d'Assurance de Nashville. Maritime, Incendie, Assurances sur la vie et dépôt.
CAPITAL $300,000 tout payé.
SURPLUS $30,000 fonds de réserve,
TOTAL $330,000 valeur réelle.
Directeurs des lieux : H R W Hill, Isaac W Moon, S O Nelson, E S Fretz, A W Walker, Logan Hunton.
Les assurances Maritimes, d'incendie et sur la Vie sont faites aux taux les plus bas, et les pertes sont promptement réglées et payées au bureau de l'Agence, 33, rue Camp. W B PARTEE, Agent. 3jan—6m LOUIS LESASSIER, assistant agent

A LOUER—La maison en briques et le magasin situés à l'encoignure des rues Thalie et Prytanée. On peut en prendre possession immédiatement; s'adresser à H LAMBERT, 3 jan No 62, rue des Magasins

VIEUX Madère de qualité supérieure—En magasin et à vendre par le soussigné, six cents barils vieux Madère de qualité supérieure. H LAMBERT, 3 jan No 62 rue des Magasins

CHAMPAGNE—200 paniers Silery Mousseux, en quarts et pintes, en débarquement du navire Oxenbridge, du Havre, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 3janv 30, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—400 paniers marque Grape de Ducal, en quarts et pintes, en magasin et à vendre par RAYMOND CAHUZAC. 3janv 30, Vieille Levée

VIEUX WHISKEY DE TROIS ANS—Les soussignés viennent de recevoir 12 barils vieux whiskey, Bourbon, de la célèbre marque D. K., à vendre par A DELAMARE & NADAU DU TREIL, 2jan 26, rue St Louis

FARINE—700 barils de l'Indiana, JAMBONS—24 barriques plats-côtés frais, BŒUF—200 barils, 200 demi barils mess et prime, LANGUES—25 caisses langues de bœuf prime, 25 barillets en saumure et 60 barillets langues de cochon passés au sucre, BEURRE—300 barillets de l'Ouest, 50 demi-barils en rouleaux et de choix, POMMES SECHES—200 barils et sacs, WHISKEY—100 barils qualité extra d'Oliver, ALCOOL—60 barils de 92 pour cent, CHANDELLES—300 caisses, SAVON—300 caisses savon blanc, POISSONS—400 caisses et 15 tambours morue, 200 caques maquereaux gras, 100 do saumons, 200 caisses harengs, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 3janv 15, Tchoupitoulas.

H. BONNABEL reçoit par l'Arcadia, du Havre, un assortiment complet de drogues, médicaments, produits chimiques, verrerie, papier à filtrer, étiquettes, &c, &c, tels que : Gomme Sénégal, colle raffinée; Hydriodate de potasse, colle; Vermillon et carmin de divers nuances; Pilules de Vallet et de Frank; Balances et poids, charpie; Instruments de chirurgie; Aréomètres et thermomètres; Tamis à tambour de diverses grandeurs; Alambics en cuivre do do; &c, &c. 2janv enc. Natchez et Tchoupitoulas.

HUILE DE BALEINE—4,000 gallons excellente huile clarifiée, pour l'hiver, à vendre en magasin par J. W. STANTON & CO, 2janv enc Magasin et Lafayette

BLANC DE BALEINE—300 caisses Howland, qualité supérieure, différentes grandeurs, en magasin et à vendre par J. W. STANTON & CO, 1janv enc Magasin et Lafayette

ÉGARÉ OU VOLÉ.
HIER, en sortant de la banque de la Louisiane à la Bourse St Louis, entre une et trois heures, [illegible]

65800 Cigares de la Havane, [illegible] en débarquement du brick Pierre Soulé [illegible] D BOURDEAU, 4 janv 34 rue Gravier

111,300 CIGARES de la Havane [illegible] en débarquement du brick Adams Gray [illegible]

AMUSEMENTS.
Théâtre d'Orléans.
LUNDI, 6 JANVIER 1851.
D'ARANDA,
Vaudeville en 2 actes.
ELLE EST FOLLE,
Vaudeville en deux actes.
LES RESSOURCES DE JONATHAS,
Vaudeville en 1 acte.
☞ On commencera à 6½ heures.

Théâtre des Variétés.
LUNDI SOIR, 4 JANVIER 1851.
Le drame de localité NORD ET SUD ou la Nouvelle-Orléans et New York, dans lequel se déroulera un panorama de 500 pieds de long, dans lequel paraîtra toute la troupe.
Le spectacle sera terminé par
NEW-YEAR'S HOLIDAY.

Bal Anniversaire du 8 Janvier.
SALLE DU VERANDAH.
Encoignure Orléans et Claiborne.
LES souscripteurs à ce bal ainsi que les invités sont prévenus qu'il aura lieu mercredi, anniversaire du 8 janvier.
6 janv—3f F. CALONGNE, Secrétaire.

GRAND CONCERT (VOCAL ET INSTRUMENTAL) AU BÉNÉFICE DES ORPHELINS, A L'ARMORY HALL.
Mercredi, 8 Janvier 1851.
LE GRAND CONCERT d'amateurs qui devait avoir lieu à la clôture de la foire et pour lequel 50 personnes, hommes et dames, se préparent depuis deux mois sous la direction de M. G. Curto, aura lieu MERCREDI 8 courant, à 8 heures P. M.
☞ On peut se procurer des billets en s'adressant aux dames ou chez Mayo, Tyler, Parson et Benoit et chez les principaux libraires, et à l'Armory Hall, le soir du concert. 6 janv

L. BINOCHE, 30, rue de Chartres, encoignure Douane,
A L'HONNEUR de prévenir les dames qu'il fera lundi, 30 décembre, l'ouverture du complément de ses grandes nouveautés d'hiver, consistant en soieries riches, rubans, mousseline soie, lingerie en tout genre, etc. etc., qu'il vient de recevoir par le navire Arcadia, et qu'il vendra aux prix les plus modérés. 30 déc—8

Etrennes, Etrennes !
Coin Royale et Toulouse.
TH. MOREAU a l'honneur d'offrir aux dames un assortiment de jouets pour cadeaux de nouvel an, tel qu'il ne leur restera que la difficulté de bien choisir. Le magasin présente en ce moment l'aspect d'un VASTE BAZAR, où sont étalés les objets les plus variés, destinés à l'amusement ou à l'instruction de la jeunesse, de tous genres, comme de tous prix. Les dames sont invitées à venir s'y promener avant de faire leurs emplettes. 21déc

Auguste Barraud, Encoignure Royale et Orléans,
VIENT de recevoir par les derniers navires un grand assortiment de marchandises telles que les objets suivants :
ARTICLES POUR HOMMES.
Cravates de soie, en taffetas, satin et étoffes de fantaisie,
Mouchoirs de toile et en batiste,
Chemises de toile et toile et coton,
Chemises de peau en mérinos, cachemire et coton,
Caleçons de fil et en coton,
Chaussettes de coton, blancs et en couleur,
Foulards en soie,
Bretelles de soie et de fil,
Gants de peau, blancs et de toutes couleurs,
Doubles boutons pour habits et pour chemises,
Bourses, nécessaires de voyages, porte-cigares, porte-monnaies, brosses de toutes espèces et tous objets concernant la parfumerie.
ARTICLES DE DAMES.
Gants de peau, blancs et de couleur, éventails en [illegible] et en ivoire, perles [illegible], peignes à relever, peignes fins en écaille et en ivoire, gilets de coton, jarretières, bourses, bracelets imitation, porte-monnaies, nécessaires, chapelets, livres de messe, coffrets à bijoux, porte-montres et en général toutes espèces d'articles de parures.
Il vient de recevoir un grand assortiment de parfumeries et de cristaux.
On trouvera constamment un assortiment de chemises pour hommes, faites et sur mesure.
On donne toujours des leçons de coiffure, d'après les dernières modes. 12 nov

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUSIANA.
La Compañía tomará las armas y en formada, con pantalon de paño, se reunirá en el paraje acostumbrado, el jueves próximo, 8 del corriente, á las 8 de la mañana, para asistir á una revista de inspeccion y celebrar el aniversario del glorioso 8 de Enero.
Se recomienda á los miembros activos la más exacta puntualidad.
De orden del capitan, CAYETANO PACHE, 4 enero sargento 1ro.

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE No. 1 RUE DU CAMP F. MOISSENET

PORTRAITS.
A. D. RINCK, peintre, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son atelier Passage d'Antoine, No 6, dans les nouvelles maisons de Mme de Pontalba.
Il reprendra comme par le passé les travaux de son art et tâchera de mériter, par de nouveaux efforts, la continuation de la bienveillance avec laquelle le public de la Louisiane a toujours accueilli ses portraits.
En outre et sur la demande de plusieurs amateurs de cette ville, M. Rinck ouvrira chez lui un cours de peinture et de dessin pour les dames et les jeunes personnes qui désireraient y prendre des leçons.

Broderies, Modes, Nouveautés.
Mme RINCK a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans que pendant son séjour en France, elle s'est associée à une fabrique de broderies, dont les produits élégants et de bon goût lui seront journellement envoyés.
De plus elle a fait choix dans les meilleures maisons de Paris, de jolies nouveautés, jolies robes, chapeaux, fleurs, éventails, objets d'étrennes, etc., qu'elle vendra à des prix avantageux.
Elle espère que le soin avec lequel ses marchandises ont été achetées [illegible] Place d'Armes, No 6, au premier étage, [illegible] le samedi, 28 décembre courant. 25déc

Coton en Bobines d'Alexander.
LES soussignés, agents pour la vente de ce fil supérieur, en ont constamment en mains un grand approvisionnement. H. BOYLE & CO., 16 nov—90f 47, rue de la Douane.

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonogh, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci-devant Banque de l'Union. C. ROSELIUS, C. W. E. LEVERICH, F. B. D'AQUIN, A. D. CROSSMAN, 5nov— Exécuteurs Testamentaires.

Dissolution de Société.
LA société existant sous le nom de DUBUCH FRÈRES, est dissoute d'un commun accord à dater de ce jour 31 décembre 1850. André Dubuch reste chargé de la liquidation. ANDRÉ DUBUCH, HENRY DUBUCH, 77, rue St-Louis, 1 janv entre Royale et Bourbon.

AVIS—Le soussigné prévient le public et ses amis qu'il continuera le même genre d'affaires que l'ancienne maison Dubuch frères, priant ses clients de lui conserver leur patronage. A. DUBUCH, 77, rue St Louis, 1 janv entre Royale et Bourbon.

LE soussigné offre à vendre en magasin, provenant des derniers arrivages, savoir :
100 barriques vin vieux St Julien Médoc pour familles;
50 do do Château Margaux;
10 do do Château Lafitte;
20 do do St Estèphe;
60 do do Montferrand;
50 do do St-Julien;
15 demi do Château Margaux;
30 barils vin blanc Haut Sauterne;
20 do do Haut Barsac;
10 quarts pipes cognac Castillon;
8 do do Dussault;
200 caisses vin vieux Château Margaux;
170 do do Lafitte;
200 do do Latour;
Et un assortiment complet de liqueurs et autres articles d'importation. A. DUBUCH, 77, rue St-Louis, 1 janv entre Royale et Bourbon

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—43 caisses en débarquement des navires Art Union, Chicora, Theoxena et Ovando, comprenant un grand assortiment pour la ville, la campagne et l'expédition en Californie, à vendre à des conditions libérales par G W DUNBAR, 27 déc 5, rue des Magasins

$300 de Récompense.
LA récompense ci-dessus sera payée par le soussigné, à quiconque retrouvera le corps du capitaine JUNIUS BEEBE, victime de l'explosion du remorqueur Anglo-Norman. Ce sinistre a eu lieu le 13 courant, vis à vis Greenville. BEEBE & Co, 13 Vieille Levée
☞ Les capitaines de navires sont instamment priés d'examiner la levée dans le voisinage de leur navire afin que de promptes informations soient reçues. 17 déc.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr ALPUENTE a transporté son domicile No 251, rue Bourgogne, entre Dumaine et St-Philippe. 4déc—1m

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés : 1300 paniers huile d'olive, [illegible]

C. GONIN, [illegible] Papetier [illegible]

Mme Trautmann, Modiste en Robes et Chapeaux, 155, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE. Etoffes pour robes et chapeaux. Articles de modes et de fantaisie. 19 déc

Mme LUSSAN PRÉVIENT sa clientèle ainsi que le public, qu'elle a transporté son MAGASIN DE MASQUES, [illegible] ROYALE, No 112. Elle a toujours en main un bel assortiment de costumes nouveaux pour dames et pour hommes, qu'elle loue pour bals de société, à des prix modérés. Elle se charge de faire les costumes sur commande tant pour enfants que pour grandes personnes. 19 déc

J. MAGNE, avocat, A transporté son bureau No 14, Passage de la Bourse, entre les rues de la Douane et du Canal.

ROBERT J. KER, avocat et notaire public, No 14, Exchange Place, vis à vis la poste.

W. B. KOONTZ, avocat, No 14, Exchange Place.

Bureau du Chemin de Fer de Jefferson et Lac Pontchartrain
Nlle-Orléans, 27 décembre 1850.
AVIS—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie, pour l'année suivante, sera tenue à ce bureau le Lundi 6 janvier 1851, entre 10 heures A. M. et midi et quart. CHARLES BAQUIÉ, 27déc—10f Secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN.
Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1850.
UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi [illegible] 1851 au bureau No 26, rue de la Victoire, entre 9 heures du matin et 2 de l'après midi. Dans ce temps, à la même heure, il sera tenu une élection de sept directeurs pour servir durant l'année courante. J. NEVILLE, 9déc— Secrétaire

COMPAGNIE DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1850.
L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie lundi 6 janvier 1851, de 10 heures du matin à 2 heures P. M. P. N. WOOD, 7 déc—30 Trésorier.

Avis aux personnes qui consument du gaz.
LES personnes qui consument du gaz sont prévenues qu'à dater du 1er janvier prochain, tous les comptes de gaz et d'installations devront être payés tous les mois, sans exception, et que, lorsque ce règlement, invariable, n'aura pas été rempli avant la fin du mois, le gaz sera suspendu. Par ordre de la direction, 16 déc—1m P. N. WOOD, Trésorier. Compagnie du Gaz, 17 décembre 1850.

CLASSES DE SOLFEGE.
M. ELIE, premier violon du Théâtre d'Orléans, vient d'ouvrir ses classes de solfège. Elles sont tenues, les lundi, mercredi et vendredi, de chaque semaine, De 4½ heures à 5½ pour les demoiselles; De 5½ heures à 6½ pour les garçons. Le cours est fait d'après la méthode de B Wilhem. Prix, trois piastres par élève. 4déc—3m No. 351, rue Dauphine

D. GAST, *Doreur, Galvaniseur et Bronzeur sur tous métaux, tels que: Pendules, Candélabres, Garnitures de cheminée, &c, &c.*
A L'HONNEUR de prévenir le public, qu'il vient d'ouvrir son atelier rue Royale, 149, où il se chargera de l'exécution de tous travaux concernant son état.
Une longue pratique et un travail continu, dans les premières maisons de Paris, le mettent à même de pouvoir garantir la solidité et la beauté des ouvrages qui lui seront confiés.
Il sollicite et espère obtenir le bienveillant patronage des habitants de cette ville. 15 déc—1m

JULES BOISSE & PINAUD, Successeurs de L. Chabbal, COIFFEURS,
ONT transporté leur magasin et salon au No 192 rue de Chartres, maison Pontalba. Ils tiennent constamment en vente: PARFUMERIE fine et d'importation de Paris: [illegible], Lubin, Guerlain. BROSSERIE—tabletterie et peignes, de toutes espèces. ARTICLES DE TOILETTE—Chemise de peau dito toile, dito toile et coton, caleçons tricot, chaussettes, cravates et cols. GANTS JOUVIN, véritables. FABRIQUE de perruques, toupets, nattes, bandeaux et frisettes. SALON pour la barbe et la coupe des cheveux. M. Jules se charge de donner aux domestiques des leçons de coiffure. 4déc

Articles pour le Jour des Rois et le 8 Janvier.
LES gourmets, les connaisseurs et les amateurs sont, respectueusement priés d'aller visiter le magasin de LOREILHE & Co. Encoignure des rues Douane et Royale. Ils y trouveront tous les COMESTIBLES et VINS dont voici un aperçu :
Vins: Excellents vins rouges—Haut-Brion de Larseu, Grand-Larose, Beychevelle, Château Latour et [illegible]—Vins blancs—Sauterne, Preignac, etc. excellent champagne, Cordon Rouge, Jeanne, Bouzy, Jacquesson, etc., vins de Madère, vin de Porto, Sherry Muscat de Lisbonne, Frontignan, Alicante, Malaga, Rhin et Bourgogne, etc., etc.
Liqueurs: Anisette, Curaçao, Marasquin, Dantzick, [illegible], Parfait-Amour, [illegible], Kirsch, [illegible], Bitter, [illegible] Cognac, genièvre de Hollande, Whiskey, [illegible] Rhum, Bourbon, Monongahela, [illegible]
Comestibles: Fromages de toutes qualités et de tous pays; pâtés de foie-gras truffés; homards, saumons, sardines, anchois, saucissons de Lyon, jambons de Westphalie, olives farcies, conserves, confitures, [illegible] pâtes d'épices, champignons, cèpes, [illegible] biscuits de Reims, [illegible] l'eau de vie, etc.
En un mot, LOREILHE & Co peuvent dire qu'ils [illegible] les quatre parties du globe pour offrir toutes les variétés de produits les plus délicats et les plus renommés.

Liquidation.
LES soussignés ayant décidé de cesser les affaires, donnent avis à leurs amis et au public qu'ils commenceront, à partir de ce jour la liquidation de leur magnifique assortiment de nouveautés en tous genres, [illegible]
Notre assortiment étant composé de marchandises fraîches et de choix, nous offrons aux dames une occasion bien rare d'obtenir [illegible] les articles de haute nouveauté [illegible] F. & E. REILLY & Co. Encoignure Royale et Conti. 6janv

U. LAROUSSINI et Cie, Ouverture d'un nouveau magasin de marchandises sèches, encoignure Baronne et Poydras.
LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils feront mardi, 31 courant, l'ouverture de leur magasin ci-dessus désigné [illegible] La susdite ouverture sera inaugurée par un [illegible] de marchandises achetées à l'encan. U. LAROUSSINI & Co. No 1, sur la levée, [illegible] encoignure Hôpital et Royale [illegible] Encoignure Baronne et Poydras.

MAGASIN DE DEPOT AU FIRE-PROOF [illegible] WAREHOUSE, 19, rue Toulouse, entre Chartres et Levée.
ON reçoit en magasinage toutes espèces de marchandises, [illegible] 31 déc—15t A. BOULANGE.

Faïences, Porcelaines, Cristaux, Verreries etc. Avis aux Marchands de la ville et des campagnes, aux Familles, Restaurants, Hôtels et Steamboats, etc.
Vr. AICARD, No. 42, Rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville.
Le soussigné ayant pris de nouveaux arrangements avec les diverses manufactures d'Angleterre et de France, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il reçoit en ce moment et continuera à recevoir de grands assortiments de Faïences, Porcelaines, Cristaux, etc, qu'il offre à vendre à des prix excessivement réduits pour du comptant ou de bons papiers à 4 mois. [illegible] de toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier et aux prix les plus bas de la place. N. B. Il a constamment en magasin les articles convenables pour les marchés mexicains. Paniers assortis pour les campagnes, etc, etc. Les familles, Hôtels, Restaurants, Steamboats etc trouveront aussi tous les objets pour leur usage. Il invite donc les acheteurs à venir voir ses prix avant de faire leurs emplettes ailleurs. 11déc—30 VINCENT AICARD.

A VENDRE en débarquement du navire Oscar, venant de Bordeaux : 80 barriques vin rouge Montferrand; 36 barils vin blanc Haut Sauterne, par J N CURIEN 31 déc rue du Maine No 32

CIGARES—En débarquement du brick Adams Gray, de la Havane—120,000 cigares de qualités assorties, ainsi qu'un grand assortiment des meilleures marques, en magasin et à vendre par J M CABALLERO 31 déc 25 Vieille Levée, entre Bienville et Douane

JAMBONS DUFFIELD.
3000 JAMBONS DUFFIELD, fort réputés à vendre à bas prix par R M McALPIN, marchand en gros, No 20, rue de la Commune, et 7 déc—30 No 7, Canal street Row

CANNES à sucre pour plants— 3 boucauts de plants de cannes venant d'arriver par l'Adams Gray, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 30 déc 34, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—100 milliers Regalias, Milares et [illegible], en magasin et actuellement en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par DELVAILLE & MORENO 30 déc 34, Vieille Levée.

TABAC—60 ballots tabac en feuilles, Vuelta de Abajo, venant d'arriver par l'Adams Gray, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 30 déc 34, Vieille Levée.

CONFITURES—[illegible] caisses fruits confits de la Havane, et 12 barils gelée et pâte de goyave, reçus par l'Adams Gray, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 30 déc 34, Vieille Levée.

RAISINS—[illegible] barillets raisins secs, de Malaga, en très bon état, à vendre par DELVAILLE & MORENO, 20 déc 34, Vieille Levée.

SACS à maïs—[illegible] à vendre par DELVAILLE & MORENO, 30 déc 34, Vieille Levée.

MORUE—[illegible] à vendre par [illegible] HART & Co, 27 déc 79, rue Tchoupitoulas.